

ARRETE 2026055

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

LE MAIRE DE PARIGNÉ L'ÉVÊQUE

- Vu les articles L.216-2, L.522-4, L.522-23 à L.522-31 du code général de la fonction publique
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;
- Vu la délibération n°2018-19 du 22/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
- Vu les lignes directrices établies par le Maire de Parigné l'Évêque après avis du comité technique ;

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

NOM ET PRENOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL
DUFOUR Patricia	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Sarthe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Parigné-l'Évêque, le 07/04/2026

Le Maire,
Marion BUARD



Publié le 27/04/2026